

## **5ème Prix des Sommets du Tourisme 2005**

### **PROJET**

**«Meso Ya Vavou (demaine est déjà là)  
Développement touristique de la commune de  
Bandrélé»  
MAYOTTE**

[Pietro.lamprati@orchimedix.net](mailto:Pietro.lamprati@orchimedix.net)

## L'environnement

### L'île de Mayotte

Mayotte, appelée "l'île aux parfums", est une Collectivité territoriale française située au Nord du Canal de Mozambique, dans l'Océan Indien.

L'île se situe à peu près à 500 km de distance du Mozambique, à 300 km de Madagascar, à 1.300 km de l'île de La Réunion et à 8.000 km de l'Europe.

Maore (Mayotte en mahorais) est constituée de deux îles principales d'origine volcanique, Petite-terre et Grande-terre, que sépare un bras de mer d'environ 2 km, et de plusieurs îles plus petites, toutes situées à l'intérieur d'un lagon corallien parmi les plus beaux et les plus grands du monde.



Les deux îles principales, Petite-terre et Grande-terre, avec les 17 communes du district, et les îles Chissioi M'tzamboro, Chissioi Bandréle et Sisoa M'bouzi. L'île Chissioi Karoni est située dans la Baie de Bouéni face à Chirongui.

La superficie totale des terres émergées est de 375 km<sup>2</sup>, dont 356 pour Grande-terre uniquement.

La population, 160.265 habitants (427 hab./km<sup>2</sup>), dont plus de 60% âgée de moins de 20 ans, est demandeuse de formations et d'emplois capables de lui permettre de s'insérer convenablement dans la dynamique du développement en cours dans l'île.

Ce développement, très rapide, concerne aussi l'organisation économique et sociale de la société mahoraise et un changement important d'attitude et de culture des habitants de l'île.

Selon le PADD, les activités productives à implanter sur « l'île au lagon », capables de faire envisager un véritable développement durable de l'économie mahoraise, sont l'aquaculture et le tourisme.

En ce qui concerne ce dernier domaine, les atouts touristiques de l'île sont nombreux et de

très bonne qualité, ce qui permet de concevoir des projets de développement touristique de grande envergure avec un haut taux de réussite.

À ce propos, depuis plus d'une dizaine d'années cette zone de l'Océan Indien Sud-Occidental est en forte progression de développement touristique, et la demande de nouvelles destinations riches d'exotisme et de culture dans la zone est très importante.

### La Commune de Bandréle

Située sur la côte Est de Grande Terre, Bandréle présente un long espace littoral, le long duquel s'étendent les villages de Hamouro, Nyambadao, Bandréle, Bambo-Est, Mtsamoudou et Dapani.

La particularité de la commune de Bandréle repose sur sa position géographique très favorable du point de vue des espaces naturels.

Sur la côte, elle est marquée par une succession de plages, parmi les plus agréables et les plus fréquentées du territoire.

Ses villages sont bâtis au pied des deux principales réserves forestières de l'île, celles qui s'étalent sur les monts Choungui et Bénara (le plus haut de l'île).

Le lagon, avec ses îlots, ses patates et son récif corallien, encadre avec une vue imprenable l'ensemble du territoire.

Parmi les autres Communes de l'île, Bandrélé a une population hétérogène, constituée par différents groupes ethniques arrivés sur le territoire lors de plusieurs courants d'immigration dans les siècles.

Cette variété est une des richesses parmi les plus importantes de la Commune, qui peut compter sur une diversité culturelle porteuse de savoir-faire et de savoir-être riches et variés.

L'autre richesse très importante de la Commune, réside dans sa jeunesse, toujours plus cultivée et demandeuse d'emplois qualifiés.

### **Les atouts touristiques de Bandrélé et leurs potentiels de développement**

Le territoire de la Commune de Bandrélé comprend des milieux très différenciés qui offrent des scénarios parfaits pour de multiples activités touristiques et de loisir.

Ces activités sont celles qui sont le plus convoitées par la clientèle du tourisme de proximité et international, qui se déplace avec un budget important pour vivre ses vacances dans une île tropicale.

Du nord au sud, et par type, les atouts touristiques à exploiter dans la Commune de Bandrélé sont les suivants.

#### **Commune de Bandrélé**

##### *Quelques données*

Superficie : 3.646 ha (6 villages).

Population : 5.537 (rec. 2002) dont presque le 60% a moins de 20 ans.

Taux de chômage : 32,4%.

Demandeurs d'emploi en 2003 : 718 personnes.

##### Principales activités économiques de la population active représentées dans la Commune :

- Tertiaire : 45,3%
- Agriculture : 36%
- Bâtiment : 13,2 %

### **Les Plages de la côte**

#### **Mtsanga Milouani (Plage du Phare).**

Cette plage de sable brun est un site tout à fait indiqué pour la réalisation d'un hôtel 3 – 4 étoiles de 40 – 60 bungalows, destiné soit au tourisme local et de proximité, soit au tourisme international.

L'amphithéâtre verdoyant de Rassi Domonyombé qui entoure la plage, la vue sur l'îlot de Bandrélé et sur le Récif de Hajangoua, la proximité de la passe en S et celle de Bandrélé, et enfin celle de l'aéroport, en font un site important pour le développement touristique de la Commune.

Lors de l'aménagement du site, il faut considérer la nécessité de substituer le sable brun avec du sable de couleur plus claire afin de satisfaire le cliché de plage tropicale convoité par le tourisme de proximité et international.

#### **Mtsanga Sakouli.**

Ce site majeur d'aménagement touristique (voir PADD) se situe entre la route nationale et la mer, et comprend la longue plage de sable brun au pied de l'hôtel Sakouli.

En plus de l'hôtel existant, de taille relativement petite (30 bungalows plus le corps central), le site est tout à fait capable d'accueillir sur la plage un village touristique 4 étoiles, d'environ 150 bungalows, en architecture hôtelière mahoraise, destiné au tourisme international haut de gamme.

Cette structure ne sera pas en concurrence avec l'hôtel existant car elle sera donnée en exclusivité, avec garantie d'occupation, à un opérateur touristique européen, qui amènera sur l'île sa propre clientèle.

L'environnement du site est constitué par les restes de la forêt sèche très dégradée et de quelques plantes de la formation littorale tropicale. En revanche, quelques baobabs caractérisent le site. Un important travail de reforestation devra donc être mis en place pour donner au site un aspect moins dépouillé.

Comme pour la Plage du Phare, la vue sur l'îlot de Bandrélé et sur le Récif de Hajangoua, la proximité de la passe en S et celle de Bandrélé, ainsi qu'à celle de l'aéroport, en font un site très important pour le développement touristique de la Commune.

Cependant, comme pour la Plage du Phare, il est nécessaire de substituer le sable brun avec un sable de couleur plus claire afin de satisfaire le cliché de plage tropicale convoité par le tourisme international.

### **Moutsatoundou (Musicale Plage).**

Ce site mineur, qui ne possède pas le terrain arrière-plage suffisant pour des aménagements importants, est le site idéal pour être gardé comme plage publique de la Commune.

Le site possède une longue plage de sable brun, une belle végétation qui doit être préservée et mise en valeur, et une vue magnifique sur les îlots Bambo et de sable blanc ainsi que sur la pointe Sazilé.

Le site doit être aménagé avec un parking sur la partie la plus proche de la route nationale, et avec des farés afin d'offrir aux utilisateurs un minimum d'abri du soleil et de la pluie.

Des aires aménagées pour pique-niquer, nécessaires aux *voulés*, sont aussi nécessaires afin de préserver le site des restes carbonisés des foyers sauvages.

Enfin, il est très important de prévoir l'entretien quotidien du site avec le ramassage des poubelles et des ordures sur la plage, ainsi que de doter le site d'un gardien pour assurer le respect des règles d'utilisation publique du site. Ces règles sont à mettre en place par les Services de la Commune et le Comité du Tourisme.

### **Bambo Est.**

Cet autre site majeur d'aménagement touristique de la Commune (voir PADD) se situe entre l'ancien tracé de la route nationale et la mer, et entre la pointe Bambo et la rivière qui longe l'école.

La végétation du site est constituée par une vieille cocoteraie en bord de mer avec une zone de terrain plus basse recouverte de mangrove. Le tout est bordé par le verdoyant amphithéâtre de la forêt dégradée de la pointe Bambo et les plantations de bananiers qui entourent le village.

Le site est tout à fait capable d'accueillir dans la Commune un deuxième village touristique 4 étoiles, d'environ 150 bungalows, en architecture hôtelière mahoraise, destiné au tourisme international haut de gamme.

Les deux villages touristiques donneront à la Commune de Bandrélé une capacité réceptive d'environ 600 places-lits, capacité tout à fait suffisante pour permettre le développement au niveau professionnel d'un grand nombre d'activités dans le domaine des services pour le tourisme.

Comme pour les Plages du Phare et de Sakouli, il est nécessaire de substituer le sable brun avec un autre de couleur plus claire afin de satisfaire le cliché de plage tropicale convoité par le tourisme international

Cette exigence fait que, pour la bonne réussite du projet hôtelier, toute la plage de Bambo Est, et donc aussi la partie de plage qui s'étend au-delà de la rivière, face au village, devra être aménagée et entretenue.

Une bande de végétation littorale tropicale sépare cette partie de plage du village de Bambo Est en gardant intact l'aspect de longue plage tropicale sauvage.

Cette caractéristique du site, très rare à Mayotte, où normalement les maisons des villages s'étendent jusqu'au bord de mer, en fait un lieu idéal pour implanter sur l'île la première structure touristique pour le tourisme de proximité.

Cette structure, dédiée à la clientèle des hôtels et des chambres d'hôte de Mayotte, ainsi qu'aux locaux et à leurs invités en vacance sur l'île au lagon, offre des services essentiels pour le développement de cette branche du marché touristique : plage de sable clair aménagée, entretenue et sécurisée, bar, restaurant, farés pour pique-niquer, piscine, vestiaires, douches, toilettes, parasols et chaise-longues, maître nageur et équipements sportifs afin de profiter au maximum des vacances à Mayotte.

Une structure pour les sports nautiques, et un faré pour l'association de pêcheurs qui organisent les balades aux îlots, sépareront virtuellement la plage du village touristique de celle pour le tourisme de proximité.

### **Les Plages de la Pointe Sazilé**

**Mtsanga Sazilé, Mtsanga Moudou, Mtsanga Kombo Bato et Mtsanga Kolo Batsoumou** sont des plages de sable clair, très belles, entourées par l'environnement presque intact de la réserve de la pointe Sazilé.

L'aspect sauvage de ces sites publics protégés est une caractéristique à préserver avec soin pour les générations futures, de plus il dépayse et impressionne fortement les touristes qui arrivent de la métropole, lors de leurs excursions en bateaux à la découverte de l'île.

Les plages en outre, sont des sites importants pour la ponte des tortues, et l'accès aux plages doit être réglementé et contrôlé afin d'éviter que les tortues ne soient dérangées lors de ce moment très délicat de leur vie.

Ces sites sont exploitables comme destinations de randonnées pédestres et d'excursions en bateau, ainsi que comme excursions pour assister à la ponte des tortues.

Toutes ces activités doivent être organisées de façon professionnelle par du personnel qualifié existant, et à former.

Les sites doivent être aménagés avec des farés capables de protéger du soleil et de la pluie le nombre de touristes prévu pour les excursions et être conçu de manière à leur offrir le maximum possible de confort lors des longues attentes des séances de ponte des tortues. Des structures aménagées, nécessaires pour pique-niquer sont aussi indispensables.

Comme pour la plage de Moutsatoundou, il est très important de prévoir l'entretien quotidien des sites avec le ramassage des poubelles et des ordures sur la plage, ainsi que de doter le site d'un gardien pour assurer le respect des règles d'utilisation publique du site.

Ces règles sont à mettre en place par les Services Environnementaux de la Collectivité et de l'État, en accord avec les Services de la Commune et le Comité du Tourisme.

### **Les autres plages dans le lagon**

**Mtsanga Tsoholé (Ilot de sable blanc)** est un des sites les plus connus et convoités de Mayotte pour faire des balades sur le lagon.

Le grand nombre de touristes que ce projet fera débarquer sur l'île rendra nécessaire de réglementer l'accès au site afin d'éviter la foule et sa dégradation conséquente.

L'accès sera, donc, organisé par un responsable selon des règles à mettre en place par les Services de la Commune et le Comité du Tourisme, en accord avec les Services de l'Etat et de la Collectivité qui s'occupent de l'environnement et de la gestion du lagon.

**Les plages des îlots de Bandré et Bambo.** Ces plages, comme les Plages de la pointe Sazilé, sont des sites idéaux pour organiser des excursions en bateau et pour assister à la ponte des tortues.

L'environnement naturel de ces sites doit être soigneusement préservé pour les générations futures ; sur l'îlot de Bandré cependant une action ponctuelle de dératissage doit être mise en place pour éliminer ce problème.

Afin de ne pas ravager les coraux avec les ancrages des bateaux, des bouées devront être mises en place alentour des sites.

Comme pour les autres sites dédiés à ces activités, ces plages doivent être aménagées et entretenues, et il sera nécessaire de réglementer l'accès et l'utilisation des sites.

### **Les autres atouts touristiques**

**Le village traditionnel sur la plage de Hamouro.** Ce site a toujours présenté des caractéristiques uniques de grand charme pour le développement touristique de la Commune de Bandré, ainsi que de toute l'île de Mayotte : un village traditionnel sur la plage où les touristes peuvent retrouver la vie villageoise des ancêtres des mahorais d'aujourd'hui.

Depuis le déplacement des habitants du village dans le quartier SIM, à côté de la route nationale, le village traditionnel s'est dégradé, et il n'en reste que quelques traces.

En revanche l'environnement demeure presque intact, avec sa longue plage de sable noir, la bande de végétation littorale, les pirogues traditionnelles prêtes à partir pour la pêche, les gamins qui jouent sur la plage et les poulets qui fouillent la végétation.

Il s'agit donc, d'exploiter de façon rentable cet atout en voie de disparition en rebâtissant le village traditionnel pour en faire un pôle d'attraction majeur pour le tourisme international bien sûr, mais aussi pour celui de proximité et local, ainsi que pour les croisiéristes.

Le village sera rebâti avec des matériaux et des techniques traditionnels par les habitants de Hamouro, mais en adoptant toutes les normes de sécurité qui permettront d'accueillir des visiteurs.

Les cases du village seront destinées à un musée ethnologique ainsi qu'à une galerie artisanale et commerciale.

Le musée ethnologique sera un musée « vivant » où les villageois embauchés mèneront les activités traditionnelles du village, notamment celles du foyer (piler les feuilles de manioc, râper le coco, et cætera ainsi que celles artisanales et sociales, afin de redonner la vie au vieux village.

Les denrées alimentaires produites lors de leur démonstration serviront au ravitaillement de la cuisine du restaurant typique annexé au musée.

Les produits artisanaux seront vendus aux touristes, qui auront le plaisir d'acheter des objets qu'ils auront vu créer devant leurs yeux.

La partie du village destinée à la galerie artisanale et commerciale accueillera les boutiques artisanales avec les produits traditionnels et de nouvelle production de l'île, ainsi que des produits des pays de l'océan indien qui ont eu, à travers les siècles, une influence culturelle et commerciale sur les îles de la lune.

Pour donner une grande impulsion aux ventes de ce centre commercial, il serait souhaitable que ces produits soient vendus hors taxe aux touristes qui possèdent un billet d'avion pour retourner de Mayotte à une destination quelconque ou qui peuvent démontrer être les passagers d'un paquebot de croisière.

Sur le côté nord de la plage, après le village, sera bâti un grand faré qui accueillera le bar-restaurant typique où les touristes pourront goûter des spécialités de la cuisine traditionnelle mahoraise (matabà et brochettes, frites de manioc, banane et fruit à pain, et cætera).

Le restaurant sera équipé avec une longue table qui entourera la piste aménagée pour offrir des spectacles de danses traditionnelles lors des repas.

Les excursions qui donneront la base de rentabilité à la structure prévoient le départ des villages touristiques à neuf heures du matin en minibus ou en bateau. Visite guidée du musée ethnologique et shopping au centre artisanal et commercial jusqu'à douze heures trente. Repas avec danses traditionnelles jusqu'à quinze heures. Départ.

Arrivée de nouveaux touristes à seize heures. Visite guidée du musée ethnologique et shopping au centre artisanal et commercial jusqu'à dix-huit heures trente. Dîner avec danses traditionnelles jusqu'à vingt et une heures. Retour au village touristique.

A ces touristes s'ajouteront ceux qui proviennent des hôtels, des chambres d'hôtes, des chambres d'amis et des paquebots de croisière, qui rendront encore plus intéressant le chiffre d'affaire de la structure.

**Le musée du sel de Bandrélé.** Cette structure déjà existante sera également une des destinations offertes en excursion aux touristes des hôtels et des villages touristiques que, grâce aussi à ce projet, seront bâtis sur l'île.

Cependant, suite à l'augmentation des visiteurs, il sera nécessaire d'adapter la capacité du parking et de revoir l'organisation générale afin de l'adapter au nouveau nombre de visites (voir le personnel fixe du musée).

**Les mangroves de Mounyambani et de Dapani.** Ces sites seront aménagés avec des cheminements sur pilotis, qui parcourront toute la mangrove, afin de permettre la visite de ce milieu particulier et sauvage de la nature mahoraise.

Des aires de stationnement et de détente seront aménagées dans les lieux les plus intéressants et suggestifs pour permettre aux touristes de se réunir afin d'écouter les explications du guide et pour se relaxer.

Une partie de l'excursion sera faite sur des barques à fond plat qui amèneront les touristes dans les méandres dépaysants de ce milieu magique.

Une structure d'accueil sera prévue, dotée d'un bar et d'une boutique, pour permettre l'attente à l'abri du soleil et de la pluie aux touristes.

**Les réserves forestières de Hajangoua, Bénara et Chirongui, et la réserve naturelle de Sazilé.** Ces sites sont idéaux pour organiser des excursions en 4x4, à cheval ou à pied, ainsi que mixtes, à la découverte de la nature mahoraise.

Des balades à dos d'ânes blancs des îles de la lune seraient envisageables, afin de donner une note de charme unique à ces excursions dans la nature.

Les pistes et les sentiers, la plupart desquels sont déjà aménagés, devront néanmoins être adaptés à quelques endroits pour permettre à tous sortes de touristes de les parcourir sans danger.

Des farés et des aires de détente à l'abri du soleil et de la pluie devront être mises en place, ainsi que des aires équipées en bars-restaurants typiques où offrir un voulé à mi-parcours.

Les excursions les plus convoitées par les touristes des villages touristiques seront celles qui prévoient le programme suivant :

- Départ à neuf heures du matin de l'hôtel en 4x4 ou minibus.
- Plusieurs haltes le long de la route pour admirer les paysages et la nature des lieux jusqu'à midi-trente - une heure de l'après-midi.
- Repas-voulé dans le restaurant typique.
- A quinze heures départ pour la deuxième partie de l'excursion.
- Arrivée vers dix-sept heures trente à la chambre d'hôtel pour se relaxer, prendre une douche et se préparer pour la soirée.

Des excursions plus spécialisées ou plus « physiques » sont aussi nécessaires pour certains touristes.

**Les réserves marines de la Passe Longogori (Passe en S) et de Sazilé, les récifs, les passes et les patates du lagon.** Sites magnifiques pour la plongée et le snorkeling ce sont pourtant des lieux très fragiles d'un point de vue naturel.

Compte-tenu du grand nombre de touristes qui atteindront ces sites, il sera nécessaire d'en réglementer l'accès et la jouissance avec des normes strictes et précises à mettre en place.

La responsabilité du respect de ces normes de la part des touristes sera donnée aux responsables des clubs de plongée qui les accompagnent.

Des bouées devront être mises en place dans les endroits choisis par les clubs de plongée pour le mouillage de leurs bateaux, afin de ne pas ravager les coraux avec les ancres.

La mise en place de parcours sous-marins comme ceux de la pointe Sazilé sera nécessaire, afin de rendre les plongées plus intéressantes et de mieux contrôler l'activité des plongeurs moins experts.

## Le projet

### La stratégie à adopter

À Mayotte, la plupart des projets dans le domaine du tourisme n'ont jamais pu être réalisés car il manque le nombre de touriste suffisant pour rendre rentable leur gestion, et donc pour rémunérer l'investissement nécessaire pour les réaliser et les gérer.

Par contre, malgré les efforts du Comité du Tourisme pour promouvoir la destination Mayotte sur les différents marchés, le manque de structures et de services de niveau acceptable empêchent l'évolution de ce secteur stratégique pour le développement durable de Mayotte.

Pour résoudre ce problème nous avons prévu d'utiliser le marché potentiel créé par la clientèle internationale de deux villages touristiques à bâtir sur les plages de Bambo Est et de Sakouli (600 places lits au total) pour atteindre le nombre minimum de clients qui permet la réalisation et la gestion rentable d'activités telles que celles indiquées au chapitre précédent.

Le marché potentiel créé par cette clientèle est concret et garanti par les deux raisons suivantes :

1 - Il se base sur l'arrivée sur l'île de touristes garantie par des contrats d'exclusivité avec occupation garantie qui prévoient un taux de remplissage minimum du 65% des villages touristiques.

2 - Selon les données qui proviennent d'une expérience de gestion plus que vicennale de structures similaires, lors de leur séjour dans ces villages les touristes font des excursions selon les pourcentages suivants :

- 95% font au moins une excursion payante.
- 65% font minimum deux excursions.
- 30% font trois excursions ou plus.
- 15% font une excursion très « riche ».
- 5 à 7% font une excursion plus spécialisée.

En traduisant ces pourcentages en clients pour les activités touristiques à implanter, les 600 places-lits des deux villages touristiques de Bambo Est et de Sakouli donnent, dès la première année de gestion, et en considérant le taux de remplissage minimum du 65% garanti par les opérateurs touristiques :

- 370 touristes en moyenne, toutes les semaines, qui font au moins une excursion.
- 254 touristes en moyenne, toutes les semaines, qui en font minimum deux.
- 117 touristes en moyenne, toutes les semaines, qui font trois excursions ou plus.

- 58 touristes en moyenne, toutes les semaines, qui font une excursion très «riche».
- 20 à 27 touristes en moyenne, toutes les semaines, qui font une excursion plus spécialisée.

Ce marché potentiel est en mesure de garantir la rentabilité de la gestion des activités à implanter, et donc de rémunérer l'investissement nécessaire pour les réaliser et les gérer.

Les clients des deux autres hôtels de standard international de la Commune, l'actuel hôtel Sakouli et l'hôtel de la plage du Phare (à réaliser), ainsi que ceux des autres structures réceptives de l'île, des paquebots de croisières et, bien sûr, ceux qui sont en visite chez des parents résidents donneront une impulsion très intéressante aux chiffres d'affaires des différents acteurs qui géreront ces activités.

### **Les activités touristiques à implanter.**

Afin d'exploiter les atouts touristiques possédés par Bandrélé (décrits plus haut), les activités à implanter sur le territoire de la Commune sont les suivantes :

- Village musée et galerie commerciale de Hamouro.
- Aménagement de la plage de Moutsatoundou (Musical Plage) comme plage publique de la Commune.
- Aménagement de la plage de Bambo Est, côté Nord, pour le tourisme de proximité.
- Restaurants typiques et snacks sur les plages de Bambo Est et Hamouro.
- Clubs de plongés à Bambo Est et Sakouli.
- Club de voile et de sports nautiques à Bambo Est et Sakouli.
- Développement au niveau professionnel des associations et des coopératives villageoises pour l'organisation des balades aux îlots et aux réserves naturelles de Sazilé et de la passe en S.
- Développement au niveau professionnel de l'activité d'excursions organisées par les associations naturalistes de Mayotte (ponte des tortues, observations des baleines, visite de la mangrove, balades dans la forêt primaire, etc.).

Pour la bonne réussite de toutes ces activités, il est nécessaire que tous les acteurs concernés, directement ou indirectement, soient impliqués dès le début, et que pour la gestion soient choisis des professionnels capables et motivés.

### **Les acteurs qu'il serait souhaitable d'impliquer.**

**Village musée et galerie commerciale de Hamouro.** Il serait souhaitable que pour bâtir les structures nécessaires à la mise en place de cette activité, ainsi que pour la gérer, les habitants du village soient le plus possible impliqués.

L'intervention de professionnels du domaine du bâtiment et de la gestion de structures touristiques est également nécessaire pour garantir la bonne réussite du projet.

Afin de satisfaire ces deux impératifs plusieurs solutions sont possibles :

#### **En ce qui concerne la propriété des structures :**

- Déclassement et cession de la plage au Domaine de la Collectivité Départementale de Mayotte. Dans ce cas, ce sera à la Collectivité de bâtir les structures pour les donner en gestion à la société d'exploitation.
- Déclassement et cession de la plage à la Commune de Bandrélé. Dans ce cas, ce sera à la Commune de bâtir les structures pour les donner en gestion à la société d'exploitation.
- Déclassement et cession de la plage à une société privée constituée par une association qui représente les intérêts des villageois et une société qui représente

ceux des professionnels de la gestion de structures touristiques. Dans ce cas, ce sera cette société qui fera bâtir les structures dans le cadre de la loi de défiscalisation.

Cette dernière solution permet de ne pas « exproprier » les habitants du village de leur plage, qui sera gérée, dans l'intérêt de tous, par un organisme participé par des professionnels où ils sont représentés.

Le déclassement de Domaine public de l'Etat à Domaine privé de l'Etat, suivi par la cession de la plage, est préférable à une AOT, afin de garantir la pérennité de l'implantation et l'intervention des banques pour le financement de l'opération.

En ce qui concerne la gestion des structures :

En tout cas, afin de garantir le maximum d'implication des habitants du village, il serait souhaitable que la gestion des structures soit confiée à une société d'exploitation constituée par une association qui représente les intérêts des villageois et une société qui représente ceux des professionnels de la gestion de structures touristiques.

Cette solution offre, aux habitants du village, des avantages économiques bien plus importants que le seul salaire dû à leur embauche dans les structures du musée.

Certaines activités, comme les boutiques commerciales, pourront être confiées en gestion à des professionnels confirmés, avec des clauses de location des structures très strictes qui doivent prévoir les horaires d'ouverture, le type et la qualité du service, ainsi que l'engagement à embaucher du personnel local formé selon des règles communes à celles de l'exploitant.

**Aménagement de la plage de Moutsatoundou (Musicale Plage) comme plage publique de la Commune.** En tant que plage publique communale, l'aménagement et la gestion sont de la compétence de la Commune de Bandré. Le personnel pour la gestion du site (gardiennage, nettoyage et contrôle du respect des règles de jouissance) sera formé et embauché par la Commune même.

**Aménagement de la plage de Bambo Est, côté Nord, pour le tourisme de proximité.** Même s'il s'agit d'une activité strictement d'entreprise, comme pour le village musée de Hamouro il serait souhaitable que les habitants du village soient impliqués le plus possible.

Pour bâtir les structures nécessaires à la mise en place de cette activité, ainsi que pour la gérer, la solution la plus indiquée est donc, de procéder au déclassement et à la cession de la plage à une société privée constituée par une association qui représente les intérêts des villageois et une société qui représente ceux des professionnels de la gestion de structures touristiques.

Cette société fera bâtir les structures dans le cadre de la loi de défiscalisation et gèrera l'ensemble dans l'intérêt de tous.

A cette société pourront participer aussi les différents acteurs du marché du tourisme concernés par ce projet, comme les propriétaires des hôtels et des chambres d'hôtes qui utiliseront les services de la structure, ainsi que les professionnels qui gèreront les différentes activités à implanter.

**Restaurants typiques et snacks sur les plages de Bambo Est et Hamouro, clubs de plongés à Bambo Est et Sakouli, club de voile et de sports nautiques à Bambo Est et Sakouli.** Les sociétés d'exploitation des villages touristiques et des hôtels, ainsi que celle du village-musée de Hamouro et des structures pour le tourisme de proximité de la plage de Bambo Est, pourront donner en gestion, à des professionnels confirmés, les activités concernées par ce chapitre.

Comme dans le cas des boutiques commerciales d'Hamouro, et afin d'harmoniser tous les services offerts à la clientèle, les contrats de location de ces structures devront prévoir des clauses très strictes à propos des horaires, du type et de la qualité du service, ainsi que l'engagement à embaucher du personnel local formé selon des règles communes à celles des exploitants.

**Développement au niveau professionnel des associations et des coopératives villageoises pour l'organisation des balades aux îlots et aux réserves naturelles de Sazilé et de la passe en S.**

**Développement au niveau professionnel de l'activité d'excursions organisées par les associations naturalistes de Mayotte (ponte des tortues, observations des baleines, visite de la mangrove, balades dans la forêt primaire, etc.).** Pour ces activités aussi, il serait souhaitable que pour le développement ou pour la nouvelle constitution d'associations, coopératives et sociétés aptes à les organiser et à les gérer, les habitants des villages de la Commune soient le plus possible impliqués.

Comme pour toutes les autres activités, et afin de garantir la bonne réussite des projets, la participation de professionnels est également nécessaire. Dans certains cas, l'intervention de scientifiques et de spécialistes pour donner des suggestions et déterminer des règles comportementales est nécessaire aussi.

Afin de satisfaire ces impératifs plusieurs solutions sont possibles :

En ce qui concerne les structures nécessaires à l'aménagement des sites (qui restent la propriété de l'État ou du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres) tel que pontons, farés, bouées pour les mouillages et cætera :

- Prise en charge des sites par la Collectivité Départementale de Mayotte. Dans ce cas les structures seront bâties par la CDM et gérées avec ses agents (gardiens et contrôleurs du respect des règles de jouissance, personnel d'entretien). Dans le cas où des restaurants typiques, des bars ou des boutiques seraient bâtis sur les sites, la CDM donnera la gestion de ces structures à des professionnels.
- Prise en charge des sites par la Commune de Bandréélé. Dans ce cas les structures seront bâties par la Commune et gérées avec ses agents (gardiens et contrôleurs du respect des règles de jouissance, personnel d'entretien). Dans le cas où des restaurants typiques, des bars ou des boutiques seraient bâtis sur les sites, la Commune donnera la gestion de ces structures à des professionnels.
- Prise en charge des sites par une société ou une association privée constituée par les représentants des professionnels du tourisme de l'île. Dans ce cas les structures seront bâties et gérées par cet organisme avec du personnel privé (gardiens et contrôleurs du respect des règles de jouissance, personnel d'entretien). Les restaurants typiques, les bars ou les boutiques qui seront bâtis sur les sites, pourront être gérés par l'exploitant même ou donnés en gestion à des professionnels confirmés.

En tout cas, l'investissement et les frais de gestion doivent rentrer dans les caisses de l'organisme qui a fait bâtir les structures et qui les gèrent.

Pour donner à cet organisme les recettes nécessaires pour payer ses dettes et ses frais, au prix de chaque excursion devra être ajouté un droit en faveur de l'organisme. Ce droit sera calculé pour chaque excursion proposée par les différents acteurs, en considérant le type et le temps d'utilisation des structures qu'on utilisera pour l'excursion.

En ce qui concerne les structures nécessaires à la gestion de ces activités (magasins, bureaux, aires de parking et de mouillage, farés et cætera) :

Ces structures sont à la charge des différents acteurs qui proposent les excursions (associations et coopératives villageoises, associations naturalistes et cætera.

Cependant, pour les excursions qui prévoient leur départ des villages touristiques, des hôtels, de la plage aménagée de Bambo Est ou de Hamouro, ces structures pourront être bâties par les différents exploitants de ces sites et louées aux acteurs qui gèrent les excursions.

En ce qui concerne les moyens de transport (4x4, minibus, voiturettes, bateaux et cætera) :

Comme pour les structures du chapitre précédent, ces moyens de transport pourront être la propriété, soit des associations et des coopératives qui gèrent les excursions, soit des différents exploitants des hôtels, des villages touristiques et des plages aménagées.

En ce qui concerne la gestion des activités :

Étant toujours impératif que le professionnalisme des responsables, des cadres et du personnel soit de haut niveau, des cours de formation spécifiques et de langues étrangères doivent être obligatoirement suivis par tout le personnel, afin d'obtenir l'autorisation de travailler dans ces différents domaines et au contact avec le public.

À ce propos il serait souhaitable que pour obtenir ces autorisations, il soit obligatoire de passer un examen, et que le non-respect des règles d'accès et de jouissance du site, ainsi que des règles d'approche à la nature en général (aux tortues et aux mammifères marins en particulier), même de la part des touristes qui sont sous la responsabilité de l'accompagnateur, soit sanctionné par des amendes importantes pour ce dernier, pouvant aller jusqu'à la suspension de son autorisation.

## **Conclusions**

Depuis plus d'une dizaine d'années, la zone de l'Océan Indien Sud-Occidental est en forte progression de développement touristique, et la demande de nouvelles destinations riches d'exotisme et de culture dans cette zone est très importante.

Les atouts touristiques de l'île de Mayotte sont nombreux et de très bonne qualité, et la Commune de Bandrélé a l'avantage d'avoir une position géographique très favorable du point de vue des espaces naturels.

Ces différents facteurs permettent donc de concevoir des projets de développement touristique de grande envergure avec un haut taux de réussite.

Ce projet, qui pose sa garantie de réussite sur la clientèle amenée dans les villages touristiques par des opérateurs touristiques internationaux confirmés, est en mesure de donner une impulsion déterminante à l'économie de la Commune de Bandrélé, et à celle de l'île de Mayotte.

Les mécanismes vertueux que ce projet est en mesure de mettre en place sont capables de donner une dimension réelle aux projets dont on a depuis longtemps parlé sur l'île, tels que celui du village musée de Hamouro, des coopératives et associations villageoises pour les balades en mer, et cætera.

Ce projet, en tout ce qu'il engendre (offre d'emploi bien sûr, mais aussi un gros marché pour les fruits et légumes locaux, pour le poisson et les autres denrées alimentaires produites sur place, qui seront utilisées par les restaurants des structures touristiques prévues), peut être l'opportunité rêvée pour cette Commune qui se veut délibérément tournée vers le tourisme.

Certes, ce projet est un défi à relever, mais tout ce dossier laisse à penser que le rêve demain peut devenir réalité.